

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 2024

OBJET

RECENSEMENT DE LA
POPULATION

ANNE 2025

DETERMINATION DE LA
REMUNERATION DE
L'AGENT RECENSEUR

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, François Elodie, Mrs Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Wojnar Loïc

Absent/Pouvoir : M. Breton Patrice a donné pouvoir à M. Desvaux Philippe

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Madame le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population sur le territoire de la commune se fera du 16 janvier au 15 février 2025.

Madame le Maire doit nommer par arrêté un agent recenseur.

L'agent recenseur a obligation de suivre deux demi-journées de formation entre le 1^{er} et le 15 janvier 2024.

Madame le Maire propose de verser une indemnité forfaitaire à l'agent recenseur et propose une somme de 600 € bruts comprenant la formation et le travail d'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de verser une indemnité forfaitaire de 600 € bruts à l'agent recenseur pour la période du 1^{er} janvier au 15 février 2025.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces concernant cette décision
- CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

N° 23-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20241126-23-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2024

Publication : 03/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Le Maire,
Sylvie NORGUET

